



NORDHEIM – INFOS

...Le Mot du Maire...



Madame, Monsieur,

Un village en chantier :

Après les travaux d'éclairage public et de mise aux normes des trottoirs, route de Kuttolsheim et route des Nobles, les chantiers se sont déplacés vers le haut du village. Travaux de branchements d'eau, d'assainissement et de mise en place de réseaux rue des Pierres. Et, enfin, la réfection totale de la partie médiane de la rue de l'Emetteur.

Prévu en mars, nous avons sollicité un report du chantier pour permettre la démolition de la maison du Général BOERNER. Le SDEA a mis en place un réseau d'eau potable tout neuf. Là aussi l'éclairage public sera changé. Les travaux devraient durer jusqu'aux alentours du 14 juillet.

Enfin, le déploiement de la fibre se poursuit dans toute la commune, tantôt par voie aérienne, tantôt par voie sous-terrainne. Une réunion d'information sera organisée à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal poursuit également les travaux de mise en sécurité par la création de places de stationnement et l'installation de mobilier urbain. Les retours des riverains sont positifs.

Voilà quelques nouvelles à l'aube des grandes vacances qui permettront à la plupart d'entre nous de changer de rythme et peut-être d'horizon. Bonne chance à celles et ceux qui s'apprêtent à passer des examens.

Bel été à toutes et à tous.

A bientôt.

*Bien Cordialement
Le Maire, Maurice HEYDMANN.*

Vous avez dit Clôture ?...



Décidément certains sujets ont du mal à passer auprès de certaines personnes. Qu'à cela ne tienne ! Un rappel des règles élémentaires du PLU devrait permettre à chacun de s'y retrouver et de savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Comment procéder ? Voilà quelques conseils...

Première remarque : identifier le zonage.

- **Zone UA** : le vieux village ou centre ancien
- **Zone UB** : les extensions urbaines : les lotissements.

Deuxième démarche : déposer en mairie une déclaration préalable de travaux. C'est un document simple, facile à renseigner, et qui précise la nature des travaux. On y précise les matériaux projetés, les hauteurs, l'agencement.

1- Le Vieux Village.

Venons-en au centre ancien classé sous zone UA.

Le règlement du PLU précise :

Article 11 :

« A l'exception des porches d'accès, la hauteur maximale des clôtures est fixée à 2 mètres

– à partir du niveau fini du trottoir pour les clôtures sur rue ;

– à partir du niveau du terrain naturel pour les autres clôtures.

La hauteur des clôtures au-dessus d'un mur de soutènement est limitée à 1 mètre. »

On peut donc procéder à la mise en place d'une clôture de **2 mètres** de haut. On est libre d'utiliser du bois, des briques, du béton, voire des végétaux. On trouve de nombreux exemples dans le vieux village. La hauteur de 2 mètres permet de séparer idéalement le privé (souvent une cour intérieure) du domaine public. Ne perdons pas de vue que nous nous trouvons dans un urbanisme dense où les maisons sont construites sur limites, avec, parfois un simple « Schlupf » et très rarement un peu de verdure. La plupart des portes

avoisinent ou dépassent largement les 2 mètres. Il y a donc une cohérence architecturale.

2- Le Nouveau Village.

Il en est tout autrement en zones UB ou UC. Nous quittons les vieilles rues pour évoluer dans des paysages ouverts. Les maisons sont en retrait, séparées des rues par des espaces paysagers (massifs de fleurs, arbustes, jardin).

La dominante minérale de l'ancien village cède le pas au végétal. Aucun obstacle visuel ne masque le bâti, si ce n'est, accessoirement une haie vive.

Le règlement du PLU précise :

Article 11 :

« Les clôtures éventuelles doivent être constituées par des haies vives, des grilles, grillages ou tout autre dispositif à **claire-voie comportant ou non un mur bahut. La hauteur du mur bahut ne saurait excéder 0,60 mètre.**

La hauteur maximale des clôtures est de **2 mètres pour les haies vives et de **1,20 mètre pour les clôtures à claire-voie**, y compris le mur bahut éventuel.**

Des clôtures pleines ne sont autorisées que lorsqu'elles répondent à des nécessités ou à une utilité tenant à la nature de l'occupation ou au caractère des constructions édifiées sur la parcelle intéressée ou voisine, en aucun cas, leur hauteur ne peut excéder 2 mètres.

La hauteur est mesurée par rapport au niveau fini du trottoir pour les clôtures à l'alignement des voies et par rapport au niveau du terrain naturel pour les clôtures sur limite séparative. »

Ainsi, La hauteur **maximale** est de **1.20 mètre**, y compris l'éventuel mur bahut. Le choix des matériaux demeure ainsi que l'agencement (clôture à claire-voie ou pleine...) reste ouvert.

Toutefois, ce qui pose vraiment problème, c'est la hauteur de 1.20 mètre jugée insuffisante par certaines personnes.

Il est légitime de vouloir se protéger du regard indiscret des passants, surtout en ces temps où les piscines sont toujours plus nombreuses.

Je rappellerai simplement que la possibilité de créer un obstacle visuel efficace existe depuis fort longtemps : c'est tout simplement **une haie vive** !!! Surtout si elle atteint les 2 mètres...

Vous en verrez de nombreuses en traversant les lotissements ; leur efficacité n'est plus à démontrer quand il s'agit de ne pas être vu.

Evidemment, on nous objectera qu'il y a du travail ; qu'il faut planter, tailler ... etc... sans parler des thuyas qui dépérissent. C'est un fait. Mais on peut les remplacer par d'autres végétaux à croissance rapide...

Il est certain que la mise en place d'une clôture brise-vue en PVC ou tout autre matériau, ne requiert que peu d'entretien mais s'avère à coup sûr moins adapté à l'environnement et d'une qualité esthétique discutable. Voici ce qu'en dit l'architecte des Bâtiments de France :

« Les panneaux rigides **ne sont pas adaptés** à un bâtiment d'habitation, car ils ne présentent pas de qualité d'authenticité et d'aspect satisfaisant par rapport au contexte paysager bâti environnant. Ces éléments manufacturés, rigides et opaques donnent un **effet paravent** à la clôture, qui n'est pas traditionnel en Alsace ».

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter.

Conclusion

Le problème des clôtures est récurrent et suscite des tensions.

Le Conseil Municipal en débat régulièrement. Certaines clôtures sont manifestement illégales pour hauteur excessive ou défaut de déclaration...

Certaines personnes seront contactées prochainement à ce sujet.

Toutefois, dans sa grande majorité, le Conseil Municipal estime qu'il s'agit d'un **faux problème** et qu'il s'agit tout simplement de s'en tenir à la réglementation en vigueur.

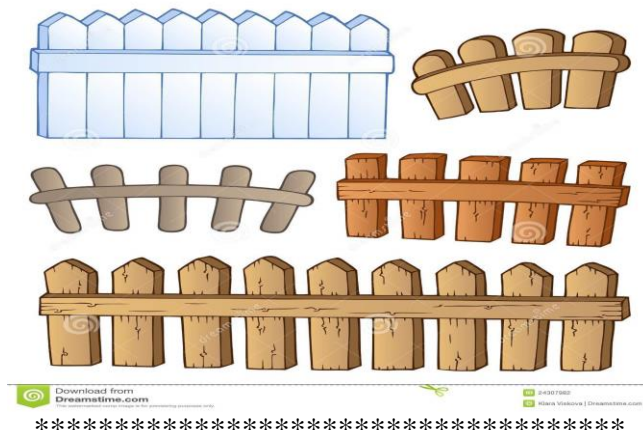
Lors de la séance du 3 juin 2019, un adjoint a relancé le débat. Il préconise la révision du PLU pour permettre le maintien ou la mise en place des clôtures de 2 mètres de haut...

Proposition surprenante quand on songe à la complexité d'une telle procédure et à son coût élevé !

Le bon sens consisterait tout simplement à demander aux gens de se conformer au PLU plutôt que de vouloir adapter le PLU au bon vouloir des gens. D'autant plus que la réglementation en vigueur a été réfléchi et discutée. Elle garde toute sa pertinence et son bien-fondé.

Difficile d'imaginer de traverser nos rues au milieu de panneaux comme on en rencontre sur certaines autoroutes à l'abord des villes.

... Je compte sur le bon sens et le civisme de nos concitoyens ...



TRAVAUX DE VOIRIES...

Comme annoncé dans l'éditorial, les travaux de voirie se poursuivent rue de l'Emetteur. Le chantier a quelque peu traîné mais avance normalement actuellement.

Les réseaux d'eau potable, la mise en souterrain de l'éclairage public et d téléphonie sont en phase d'achèvement.

Actuellement les paveurs sont entrés en action. La pose des enrobées est prévue vendredi 5 juillet. Suivra la mise ne place du nouvel éclairage public



Maurice HEYDMANN

TRAVAUX DE FIBRE OPTIQUE...

Le déploiement de la fibre se poursuit tantôt en aérien, tantôt en sous-terrain. Certains anciens poteaux PTT ont dû être remplacés. L'entreprise qui travaille sur le site n'est pas en mesure de nous donner une date précise quant à la fin des travaux.



Maurice HEYDMANN

25^{ème} anniversaire du Jumelage avec Nordheim Am Main...



Comme annoncé, nous avons eu la joie de recevoir nos Amis Allemands dans le cadre du 25^{ème} Anniversaire du Jumelage.

La soirée « accueil » a connu un franc succès avec 150 personnes présentes pour partager une tarte flambée avec nos invités. Nos concitoyens ont répondu présents à notre invitation.

Le lendemain, nous avons été quelques-uns à participer à la visite du château du Haut-Koenigsbourg.

L'après-midi a été consacrée aux grands classiques touristiques : Ribeauvillé et Riquewihr.

Samedi soir, le diner officiel a réuni le conseil municipal de Nordheim et nos visiteurs pour une authentique choucroute alsacienne fort appréciée.

La soirée s'est terminée en chansons, dans une ambiance festive et conviviale.

Dimanche matin, un « frührschoppen » (apéritif) a été servi avant le départ pour Strasbourg où une visite guidée de la ville avait été programmée.

Nos amis franconiens ont beaucoup apprécié leur séjour en Alsace. Les liens entre nos deux communes ont été rétablis de manière durable. Des échanges réguliers seront programmés les années à venir.

Maurice HEYDMANN

ELECTIONS EUROPEENES...

Les élections européennes mobilisent peu les électeurs. C'est bien connu. Notre commune se situe dans la moyenne nationale.

Voici quelques chiffres :

- **778 électeurs inscrits**
- **406 votants**
- **372 abstentions**

Nous publions les résultats des 6 listes qui ont obtenues le plus de suffrages :

- RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES : **95 voix**
- PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN : **86 voix**
- EUROPE ÉCOLOGIE : **50 voix**
- UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE : **43 voix**
- LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE! – CNIP : **30 voix**
- LA FRANCE INSOUMISE : **15 voix**



Les prochaines élections auront lieu en mars prochain ; il s'agira d'élire un nouveau conseil municipal. Gageons qu'il y aura une participation autrement plus importante parce qu'il s'agit de désigner celles et ceux qui auront à gérer votre commune.

Maurice HEYDMANN

En bref...



▪ **Budget Primitif 2019**

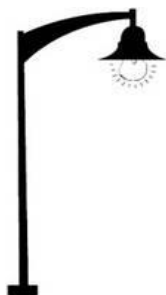
Le nouveau budget a été adopté à l'unanimité lors de la séance du 1^{er} avril 2019 :

- **Section de fonctionnement : dépenses et recettes :**
1 366 904.88 €

➤ **Section d'investissement : dépenses et recettes :**
1 167 162.68 €

Les taux des taxes sont **inchangés** pour cette année, à savoir :

* Taxe d'habitation :	12,66 %
* Taxe foncière sur le bâti :	5,79 %
* Taxe foncière sur le non-bâti :	31,48 %



➤ **Eclairage public**

En cas de dysfonctionnement d'un candélabre, veuillez le signaler en Mairie. Les réparations et remplacements ne se feront plus au cas par cas mais sur planning à des dates bien définies. Les réparations à l'unité coûtent trop cher à la collectivité.

➤ **Select'om**



Sur le territoire du Select'om, les bacs bleus et les bacs bleus à couvercles jaunes de tri sélectif sont la propriété de chaque usager. Ces bacs doivent être homologués pour être préhensibles par les véhicules de ramassage. Le Sélect'om vous accompagne dans la fourniture, l'identification et l'entretien de votre bac. Les sacs jaunes de tri vous sont fournis.

Obtenir mon bac ou mes sacs jaunes

J'emménage dans une commune sur le territoire du Select'om ?

Si vous souhaitez acheter un **bac** : vous pouvez **vous rendre directement au Select'om**. Les bacs sont au prix de 30 euros (pas de règlement par carte bancaire).

Vous pouvez également **contacter la mairie de votre commune** pour connaître leur disponibilité en bac.

Attention les bacs fournis par d'autres collectivités ne sont pas collectés par le Select'om.

Si vous souhaitez un **rouleau de sacs jaunes** : il existe 3 lieux d'approvisionnement distinct la **Mairie** de votre commune, la **déchèterie** ou le **Select'om**. Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre dans ces lieux pour vous approvisionner en sacs jaunes.

Je déménage ?

Si vous déménagez à l'intérieur du territoire du Select'om, vous pouvez emmener votre bac ou récupérer le bac présent sur votre nouveau lieu d'habitation (si le propriétaire précédent l'a laissé). Si vous déménagez à l'extérieur du territoire du Select'om, il vous faudra contacter le syndicat de votre nouveau lieu d'habitation pour connaître leur règlement de collecte. Vous pourrez laisser votre bac pour les prochains propriétaires de votre ancien logement.

Identifier votre bac

Vous devez apposer sur votre bac un autocollant permettant d'identifier votre poubelle (adresse).

N'hésitez pas à le demander.



LA SAISON DES ORAGES...

La fin du printemps est traditionnellement marquée par des orages violents accompagnés de vents violents et de trombes d'eau. La presse et les médias en font régulièrement état. Nous subissons ces phénomènes depuis plus de 20 ans.

Des progrès ont été réalisés au niveau des viticulteurs qui ont enherbé les parcelles en forte pente ce qui a permis de limiter les coulées de boues.

Reste le délicat problème de quelques caves inondées au milieu et en bas du village.

Les volumes d'eau sont tels que les réseaux se trouvent en surcharge ce qui ne permet plus aux eaux des gouttières d'être absorbées et évacuées sous l'effet de la pression. On connaît la suite : remontée des eaux pluviales et inondation...comment faire face ?

Deux techniques possibles sont à privilégier :

- Stocker l'eau chez soi si la possibilité existe grâce à des récupérateurs d'eau, des bacs de rétention, éventuellement d'anciennes fosses pour stocker l'eau. C'est la méthode imposée depuis quelques années par le SDEA pour toute nouvelle construction et pour le dernier lotissement.
- Mettre en place un tampon en fonte, solidement boulonné et qui empêchera l'eau de refluer et de remonter. C'est un procédé peu onéreux et qui MARCHE. Deux maisons, rue de l'Emetteur en sont équipées.

Je ne connais pas, à ce jour, d'autre solution.

A chacun d'y réfléchir...

Maurice HEYDMANN



AU PROGRAMME...Quelques Dates à Retenir...



FEU DE LA ST-JEAN «STAR WARS» (organisé par l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Nordheim) **Le Samedi 29 Juin à partir de 19h00 sur la Colline du Stephansberg.** (Restauration et buvette).



FÊTE DE L'ECOLE (organisée par les parents d'élèves de l'école Jean Sturm) **Le Mardi 2 juillet de 16h30 à 20h00 à l'école.** (Jeux, Restauration et buvette) L'occasion pour vous de découvrir l'école de vos enfants !

25 élèves de CM2 quitteront notre école. Une cérémonie en leur honneur aura lieu à 19 h.

De nombreux jeux seront proposés aux enfants. **N'hésitez pas à inviter votre famille et vos amis !**



Comme tous les ans, la **FETE NATIONALE** sera célébrée **Le Dimanche 14 juillet** : Soirée festive, retraite aux flambeaux, magnifique feu d'artifice au club House de Nordheim. Buvette et restauration sur place. Venez Nombreux !!!

Marché aux puces



Le traditionnel **MARCHE AUX PUCES** organisé par l'ASNK à **KUTTOLSHEIM Le Dimanche 8 Septembre 2019.**

Renseignements et Réservations : 03 88 87 57 31 / 06 42 56 10 27.



- **COLLECTE DE SANG Lundi 14 octobre 2019 de 17H00 à 20H00** au Centre Socio-Culturel de Nordheim, Place de la Mairie. **« Donner son sang, c'est donner la Vie ». Venez Nombreux !**

Canicule et fortes chaleurs

Vous trouverez dans cette rubrique les principales recommandations en cas de fortes chaleurs, les outils de communication ainsi que les actions et les mesures mises en place par le ministère de la santé.

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- ▶ La chaleur fatigue toujours
- ▶ Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- ▶ La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

**LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'INFORMATION « CANICULE »**

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h
depuis un poste fixe

@MinsolSanté

Ministère de la Santé
Solidarité
et de la Santé

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Boire environ 1,5L d'eau par jour

Passer du temps dans un endroit frais

Manger en quantité suffisante

Donner des nouvelles à ses proches

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.mets.fr

